

Charte de Bon Usage de l'informatique et des réseaux

Article 1^{er} : A qui s'applique la Charte

Tout utilisateur, est soumis à la Charte de Bon Usage de l'informatique et des réseaux au Moulin de Toscan.

Article 2 : Utilisation exclusive

Tout utilisateur s'engage à utiliser les moyens informatiques et réseaux mis à sa disposition dans le cadre exclusif de son activité au Moulin de Toscan.

Article 3 : Propriété du binôme mot de passe/espace de travail

Tout utilisateur s'engage à ne pas communiquer son mot de passe et à ne pas prêter son compte à un tiers même temporairement.

Article 4 : Responsabilité de l'utilisateur

Tout utilisateur est responsable de la pérennité de ses fichiers et de l'intégrité de son espace de travail.

Article 5 : Engagement de non duplication et de non utilisation de logiciel non autorisé

Tout utilisateur s'engage à ne procéder à d'autre copie de logiciels que celles permettant la sauvegarde de ses propres données et à ne pas utiliser de logiciel non expressément autorisé.

Article 6 : Engagement de vigilance

Tout utilisateur s'engage à signaler toute tentative de violation de son compte dès qu'il en aura connaissance. La non observation de cet article entraînant ipso facto pour l'utilisateur la fermeture immédiate de son compte et engage sa responsabilité plein conformément à la loi article 462-8.

Article 7 : Responsabilité des propriétaires du Moulin de Toscan

Les propriétaires du Moulin de Toscan s'engagent à mettre en œuvre les sécurités réseaux dont ils ont connaissance, et à assurer une sauvegarde des fichiers qui sont sur les machines dont ils ont l'administration.

Article 8 : Sanctions

Tout contrevenant pourra se voir poursuivi au niveau pénal.

Article 9 : Durée de vie de l'habilitation à utiliser un compte

Tout utilisateur peut utiliser les ressources informatiques et réseaux du Moulin de Toscan pendant la durée du séjour.

Article 10 : Utilisation frauduleuse d'Internet

Les propriétaires ne sont pas responsables de l'utilisation frauduleuse d'Internet qui pourrait être faite par les occupants du Moulin de Toscan.

Article 11 : Engagement personnel

Je soussigné, (*nom et prénom*) _____ utilisateur des moyens informatiques et réseaux du Moulin de Toscan pour la durée du _____ au _____ déclare avoir pris connaissance de la Charte de Bon Usage de l'informatique et des réseaux au Moulin de Toscan.

Lu et approuvé

Montbrun-les-Bains, le _____ Signature :